

**CONTRAT DE JARDINAGE– ANÉE 2008  
MAISON DES NATIONS UNIES – SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE**

---

**CAHIER DE CHARGE POUR LE JARDINAGE**

**OBJECTIFS**

Planifier et mettre en oeuvre de manière économiquement viable, les meilleures pratiques possibles pour le jardinage des espaces verts et du parking.

**A. Brève description du bâtiment, des installations et du terrain**

Bâtiment de trois étages, en brique, béton et verre localisé à l'angle de l'Avenue des Nations Unies et de la Rue Kwame Nkrumah, à São Tomé. Construction achevée en 1995, régulièrement maintenue et équipée de systèmes d'assainissement et d'approvisionnement d'eau et d'électricité propres au bâtiment. Des murs en pierre clôturent complètement le terrain, l'immeuble et ses installations.

Les installations comptent des bureaux distribués sur trois étages, une salle de conférence, une salle de communications, un dispensaire, un local pour servir de cafétéria, un parking, ainsi que des espaces de stockage.

Le bâtiment est occupé par les agences des Nations Unies qui sont une institution à but non lucratif.

**B. Modalités pour la soumission des offres**

Toute offre doit faire l'objet d'une lettre d'intention accompagnée du justificatif légal de l'entreprise, du CV de l'entreprise et de la structure du cadre du personnel à affecter.

Les locaux des soumissionnaires pré-sélectionnés pourront faire l'objet d'une visite afin que le Contractant puisse s'assurer de l'état des lieux et de la capacité de l'Entreprise à donner satisfaction aux tâches et services qui lui incomberont.

Le candidat procédera à des entretiens avec le Comité interne aux Nations Unies pour toutes informations ou précisions jugées nécessaires.

**C. Description des tâches**

- Entretien le jardin et s'assurer qu'il n'y a pas de détritrus dans les espaces parking.
- Arroser des plantes intérieures à tous les étages y compris celles situées dans le hall de la réception.

- Faire procéder à une inspection des jardins déjà disponibles et signaler à la personne en charge de l'administration s'il y a lieu de faire procéder à leur changement.
- Avoir et développer un esprit créatif dans le domaine de son travail.

#### **D. Modalités d'exécution**

- L'entreprise sélectionnée fournira le personnel adéquat en donnant la priorité au personnel initialement recruté par le Système des Nations Unies
- L'entreprise aura à sa charge l'acquisition et la gestion des produits d'entretien des plantes
- L'entreprise définira en concertation avec le contractant les horaires pour le personnel en charge du jardinage.
- La direction de l'entreprise devra effectuer des visites hebdomadaires au sein des locaux, accompagnée par la personne responsable aux Nations Unies afin de s'assurer que le travail est bien fait.
- Dans le cas de travaux majeurs, la direction de l'entreprise devra en faire le constat et en informer par écrit les Nations Unies très rapidement afin que les dispositions nécessaires soient prises en temps voulu.

#### **E. Responsabilités**

- L'entreprise fournira les uniformes nécessaires à son personnel ainsi que les équipements nécessaires à la bonne marche des travaux.
- L'entreprise sera en charge de la distribution des produits de jardinage à son personnel.
- L'entreprise sera tenue de respecter les règles de confidentialité et de respect.
- L'entreprise sera tenue responsable de tout dégât provoqué par son personnel ainsi que de tout vol en larcin signalé.